



Finistère

Penn Ar Bed



Bulletin trimestriel de la FSU du Finistère

CPPAP: 1022 S 07559	Directeur.rice de publication : Florent Martinie et Sabrina Manuel	Prix : 0,4 €	N° 3
SOMMAIRE Bulletin de mars 2022 Page 1: Édito: femmes et combats Page 2: Retour sur les congrès de la FSU CHSCT : prochain (et dernier?) CHSCT Page 3: SNES-FSU : les actualités Page 4: Émancipation : écosyndicalisme et ligne rouge Supplément : Enquête sur les variations de revenus de pension des retraité.e.s. Résultats pour le Finistère.	Maison du Peuple 2 Place É.Mazé 29283 BREST CEDEX 71 rue Jacques Le Viol 29000 QUIMPER Email : fsu29@fsu.fr Site : http://fsu29.fsu.fr Facebook : https://www.facebook.com/fsu29/	24/03/2022	QUIMPER PPDC SITE DE DEPOT P4 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE

Femmes et combats

Le 8 mars, militant.e.s et sympathisant.e.s de la cause féministe se sont réunies dans la rue pour lutter pour l'égalité femmes-hommes. Force est de constater que, malgré tout, le nombre de personnes qui ont répondu à l'appel à la grève de la FSU, la CGT et Solidaires n'était pas proportionnel à l'ampleur de la cause.

Et pourtant !

L'égalité salariale ? Dans la fonction publique, les agentes perçoivent des salaires en moyenne de 19 % inférieurs à ceux des agents. 70% des agentes sont toujours sur les 10% d'emplois les moins rémunérés. Est-il utile de rappeler, qu'en France, c'est comme si les femmes arrêtaient de travailler chaque jour à 15h40.

La précarité ? Les femmes représentent $\frac{3}{4}$ des bas salaires, subissent le plus les temps partiels, perçoivent les pensions les plus basses.

Le sexisme ? Les discours sexistes, masculinistes, racistes et LGBTQI+phobes tenus par les candidat.e.s d'extrême droite montrent que les idées réactionnaires sont, en 2022, encore des arguments politiques. Que font ces partis lorsqu'ils arrivent au pouvoir ? Ils remettent en cause les droits fondamentaux des femmes.

Les violences conjugales ? 113 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en France en 2021.



Dans les conflits militaires, cette violence est à son comble. Certains comportements stéréotypés ou violents, déjà largement répandus en temps de paix, sont, en temps de guerre, exacerbés. Du viol comme arme de guerre aux bombardements d'hôpitaux où elles travaillent en majorité, les femmes sont les premières victimes des conflits armés. Nous sommes solidaires des femmes ukrainiennes, mais aussi palestiniennes, soudanaises, tchadiennes, afghanes... Tant que les gouvernements successifs ne s'attaqueront pas aux racines des inégalités en faisant preuve d'une réelle volonté politique et en y adjoignant les moyens financiers nécessaires, les inégalités femmes-hommes, autant « grande cause du quinquennat » soient-elles, perdureront. L'Éducation Nationale doit s'emparer du sujet et, au-delà de la sensibilisation, déconstruire les stéréotypes, lutter contre l'orientation genrée, et développer une éducation égalitaire, dans une logique d'émancipation du patriarcat, alors, nous pourrions construire un monde sans guerre.

Marion Diouris pour la FSU du Finistère

Retour sur les congrès de la FSU

Nous étions en moyenne 30 congressistes lors de notre congrès départemental des 5 et 6 janvier 2022. Les syndicats nationaux représentés étaient le SNES, le SNUipp, le SNUTEFFI, le SNUEP, le SNEP, le SNICS, le SNESUP, le SNUITAM et EPA. Les 4 thèmes ont été amendés puis votés lors de notre congrès même si les congressistes étaient plus nombreux dans les thèmes 1 et 3 pendant les commissions préparatoires.

Les 3 délégué.e.s élues lors du congrès départemental sont donc allées défendre les amendements de la FSU 29 au congrès national de Metz qui s'est tenu du 31 janvier au 4 février dernier. Nous avons été satisfaits de constater que la plupart de nos amendements étaient déjà intégrés dans les textes préparatoires du congrès national par les rapporteur.e.s des thèmes.

Nous pouvons ainsi remarquer un progrès significatif dans le thème 1: les langues régionales sont intégrées dans le corps du thème et ne sont plus dans une motion annexe. Nos amendements ont ainsi pu prendre place dans le texte même si la

notion de langues et culture commune doit continuer à être travaillée.

Le thème 3, à l'image de ce qui a été fait au congrès départemental, s'est vu grandement restructuré autour du 100% sécurité sociale et du service public du médicament. Il faut aussi noter que, après le travail de la FSU 29 depuis 2 congrès, la légalisation de la consommation du cannabis et la régularisation de sa vente fait partie des mandats nationaux de la FSU.

La FSU s'est aussi enrichie de nombreux mandats à propos des AESH en affirmant avec force leur entrée dans la fonction publique.

Le climax du congrès aura été la venue et les prises de paroles du secrétaire général de la CGT et des délégué.e.s généraux de Solidaires. Ils se sont exprimés pour une volonté commune d'avancer ensemble en se rejoignant sur l'idée d'organiser des états généraux du syndicalisme. La FSU s'inscrit pleinement dans cette perspective de rapprochement et de travail en commun.

Florent Martinie, co-secrétaire de la FSU 29

Prochain (et dernier?) CHSCT : le 23 juin 2022

Les CHSCT vont bientôt disparaître pour être remplacés par une "formation spécialisée" au sein du CSA (Comité social d'Administration). Cette application de la loi sur la transformation de la fonction publique risque d'anéantir le rôle des syndicats. Dans ce nouveau dispositif, le CHSCT devenant une formation spécialisée, n'est plus une instance et il sera plus facile de la contourner.

Les CHSCT ont pourtant fait la preuve de leur utilité. Après 10 ans d'existence, les élu.e.s des CHSCT sont devenus de bons spécialistes des dossiers et révèlent régulièrement des situations où les conditions de travail des agents sont dégradées.

Les personnels ont aussi appris à se saisir du levier des fiches SST. Nous avons ainsi débloqué de nombreuses situations grâce à celles-ci : manque d'AESH, relations conflictuelles avec hiérarchie, équipements de travail ...

Il reste encore de nombreuses situations à faire évoluer et les CHSCT n'ont pas joué toute leur partition.

Pour rappel, la majorité des fiches actuellement concernent des problématiques liées aux Risques Psycho-sociaux (RPS).

Et la part la plus importante de celles-ci revient aux problèmes liés à des élèves éruptifs.

Lors de l'étude des situations individuelles au dernier CHSCT du 24 février, la DASEN adjointe a invité les membres du CHSCT à les contacter lorsqu'une situation est alarmante et urgente comme c'est le cas pour nombre de fiches que nous avons fait remonter.

Ce que nous ferons évidemment... Les cas d'élèves très explosifs et très violents mettent les enseignant.e.s en grande souffrance. Notre employeur doit réagir très vite et ne pas se contenter d'une visite de l'Équipe Mobile de Sécurité.

Nous avons également demandé un bilan des PIAL qui devrait avoir lieu à la fin de l'année. Les AESH seront sollicités pour faire remonter les difficultés du terrain (de façon anonyme nous espérons)

Le CHSCT29 a aussi en cours une visite sur l'ergonomie des postes de travail (administratifs et des ateliers) et la problématique radon reste à régler.

Nathalie Rospart, secrétaire du CHSCT du Finistère

La période est très préoccupante entre la guerre en Ukraine et ses flots quotidiens d'horreurs et une présidentielle qui approche très vite maintenant avec les craintes de voir un nouveau quinquennat pire que le précédent pour l'EN. Nous craignons pour l'avenir de nos missions, nos statuts, les retraites, et les projets pour l'EN annoncés par certains candidat.e.s, dont le président actuel.

Les mutations intra ont commencé. Le SNES 29 est à votre écoute pour vous conseiller les mardis et jeudis. Il faut pour cela prendre rendez-vous via les contacts habituels (<https://rennes.snes.edu/-section-finistere-s2-29-.html>).

Concernant la préparation de la rentrée 2022, le SNES 29 a participé au groupe de travail et au CTSD concernant les projets d'ouvertures et de fermetures de postes.

Les documents transmis pas la DSDEN 29 font apparaître les projets suivants:

En collège :

Avec 10 ouvertures et 15 fermetures, c'est un bilan de - 5 postes. La technologie est particulièrement touchée avec 4 suppressions ce qui est très inquiétant quant à l'avenir de cette discipline dans notre département. En mathématiques c'est 2 postes occupés en moins pour 1 ouverture en poste spécifique en complément de service. Cette discipline déjà malmenée en lycée va devenir moribonde dans le département même en collège.

En lycée :

17 suppressions dont 5 occupés, pour 13 ouvertures. Là encore les maths sont sacrifiées avec des collègues qui n'auront que très peu de chance de retrouver un poste dans notre département car le moindre départ en retraite est l'occasion de fermer des postes. En sciences-physiques et en SVT c'est la même chose. Les études scientifiques deviennent moribondes dans notre département comme partout ailleurs avec les réformes de Blanquer. La sonnette d'alarme a pourtant été tirée par la communauté scientifique, mais le rouleau compresseur ministériel est omniprésent : les sciences ça coûte (labo et petits effectifs...), et c'est à ce demander si pour le ministre cela doit être réservé à une élite ?

La technologie en STI et STS n'est pas épargnée : 3 suppressions en STI2d et 1 en ST2S. Là encore, la

réforme a laminé par manque de lisibilité des filières principalement choisies par des élèves issus de familles les moins favorisées. Cela correspond bien à la politique actuelle de sacrifice des catégories qui auraient pu bénéficier d'un ascenseur social.

Beaucoup de candidat.e.s aux prochaines élections prônent la ré-industrialisation de la France. Comment avec une telle politique éducative sera-t-il possible de répondre à la demande ? Les choix du gouvernement portera fatalement sur l'apprentissage et son miroir aux alouettes. La complexité des champs techniques de l'industrie du 21ème siècle, ne pourra pas se contenter de saupoudrage et de vernis technique. Des entreprises profitent fort bien d'un système favorable à l'apprentissage à grand renfort de subventions et au détriment de véritables emplois. N'oublions pas que dans cette société capitaliste, la finalité d'une entreprise est de gagner de l'argent et non de former des personnels. Le presse-citron est manié avec rigueur, même pour les apprenti.e.s qui seront bien souvent jetées en fin de contrat, afin que les entreprises bénéficient des aides pour les contrats suivants.

On constate donc que le combat syndical est de plus en plus difficile à mener partout en France et le Finistère n'est pas épargné. La morosité ambiante ne doit cependant pas nous faire baisser les bras. Il nous faut discuter dans les établissements sur les projets du SNES en vue du congrès académique les 6 et 7 avril 2022 à Locronan. Il faut aussi aider les collègues dans leurs mutations avec les outils du SNES et son expertise. Restons solidaires en cette période où nos valeurs de solidarité sont mises à mal au niveau national et international. A ce propos, l'accueil de familles ukrainiennes amènera inévitablement des scolarisations dans nos établissements scolaires. Nous devons rester vigilants à ce que les droits de toutes et tous les élèves, quelles que soient leurs origines, soient assurés à égalité de traitement et en conformité avec les textes. Là aussi rien n'est acquis, c'est un combat continu à mener.

Yves PASQUET secrétaire départemental du
SNES-FSU du Finistère

Ecosyndicalisme et ligne rouge

La nécessité d'étendre les Services publics à de multiples domaines s'illustre localement avec l'entrée en service de la centrale à gaz de Landivisiau. Ce projet sorti de terre pour les intérêts de Total, démarre au même moment que la parution du deuxième volet du sixième rapport du GIEC. A ce rapport qui tire une nième fois la sonnette d'alarme, il faut ajouter la guerre en Ukraine pour illustrer le caractère peu judicieux du choix du gaz comme source d'énergie...

Ces problématiques peuvent sembler à priori éloignées des champs d'intervention du syndicalisme dit de transformation sociale. C'est peut être ce qui explique la manque d'enthousiasme du congrès national de Metz pour la construction d'un réseau éco-syndicaliste qui s'ancre dans les luttes écologiques et sociales avec la perspective d'une socialisation des moyens de production.

Le congrès n'a pas non plus montré d'enthousiasme pour le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation qui vise à inclure la production et la distribution alimentaire dans le Régime générale de la Sécurité sociale. Ce projet n'est peut être pas assez tangible car il demande encore un investissement et des prises d'initiatives à l'issue incertaine mais quelle innovation l'offre t-elle ? La Sécurité sociale de 1946 aurait-elle pu voir le jour sans cette volonté d'innovation en matière de construction et de socialisation des solidarités ?

La fédération a hélas même pris le chemin inverse en confirmant la décision de signer l'accord avec le gouvernement sur la Protection Sociale

Complémentaire. Cette Protection Sociale Complémentaire s'ajoute pour le moment au Régime général de la Sécurité sociale. Cependant, soit elle s'étendra et permettra de justifier la réduction du champ du Régime général, soit le « panier de soins » qu'elle recouvre restera insuffisant et elle ne constituera pas plus un acquis. Le sens de ce projet ne peut donc être que d'affaiblir voir liquider la Sécurité sociale reposant sur une socialisation de la valeur ajoutée pour y substituer un système reposant sur une individualisation des droits. Ce projet va à l'encontre de nombreux mandats de la FSU : contrats collectifs avec adhésion obligatoire à la complémentaire choisie par l'Etat après appel d'offre, découplage santé-prévoyance, rupture de solidarité intergénérationnelle avec tarification à l'âge, notion de « cotisation d'équilibre » qui limite les droits d'accès au soin en fonction de la cotisation... Les arguments pour justifier la signature ont basculé d'une rhétorique basée sur le respect des mandats à une rhétorique basée sur "la négociation du moindre mal". Pour la délégation Emancipation, s'associer à une réforme qui va à l'encontre du développement de la Sécurité sociale était une ligne rouge derrière laquelle l'exécutif U&A-EE ne se laisserait pas entraîner. Mais le concept de ligne rouge peut-il coexister avec celui de "négociation du moindre mal" ? Quels seront les projets du gouvernements qui sortira des élections présidentielles ? Vaudra t-il mieux en être quelques soient ces projets ?

Serge Da Silva pour Émancipation

ENQUÊTE SUR LES VARIATIONS DE REVENUS DE PENSION DES RETRAITÉ.ES

RÉSULTATS POUR LE FINISTÈRE

Cher.e collègue,

Vous trouverez au verso le récapitulatif des réponses que nous avons reçues à notre enquête de 2020, portant sur l'évolution des revenus de pension de chacun depuis son départ en retraite.

Ces réponses émanent d'un peu plus de 20% des retraités du SNES 29 ce qui est encourageant car dans ce genre de mode d'action, le taux de réponse est en général de l'ordre de 10%. Cette initiative avait pour objectif d'inciter les collègues à faire eux-mêmes le point sur l'évolution de leur pension afin de constater les variations des différents prélèvements, ce dont ils n'avaient peut-être pas conscience.

Sans surprise, l'inflation pèse d'autant plus que la durée de retraite augmente et elle n'est jamais compensée par une augmentation de la pension brute et encore moins par celle de la pension nette. Les prélèvements obligatoires (CSG, CRDS, CASA) sont en constante augmentation ainsi que les cotisations santé-mutualiste. Cela explique que la pension nette soit en régression continue avec une moyenne de - 0,7% par an jusqu'en 2017 suivie d'une accélération depuis 2017 (Macron) où elle passe à - 1,4% par an jusqu'en 2020. Depuis, la pandémie offrant une opportunité au Gouvernement pour appliquer sa politique d'austérité sélective, la situation s'aggrave encore.

Exemple : l'inflation annuelle constatée en décembre 2021 a été de 2,8% pour une revalorisation des pensions de 0,4% octroyée le 01/01/2021. Pour 2022 les prévisions d'inflation sont du même ordre que celles de l'année précédente, soit 2,7% alors que la revalorisation annoncée au 01/01 est de 1,1%. Les cotisations santé-mutualistes vont aussi dans le sens d'une augmentation continue. Nos revenus de pension poursuivent une dégradation de plus en plus rapide.

Devant l'augmentation du prix de l'énergie, le gouvernement, par calcul électoraliste, s'est senti tenu de faire un geste minimum en attribuant une « indemnité » de 100€ versée individuellement et défiscalisée pour les salaires ou pensions inférieurs à 2000€. Celle-ci devrait être versée en février 2022 pour les retraités.

L'exécutif met en avant les baisses d'impôts (revenu, taxe d'habitation) qui correspondent, selon lui, à une augmentation du pouvoir d'achat. Si leurs effets sont immédiats et peuvent créer l'illusion pour ceux qui en bénéficient, à terme, cela se traduira par une dégradation des Services Publics et des augmentations d'autres contributions (TVA, Taxes foncières, CSG ...).

Paul Abily, section des retraité.es

Enquête sur les variations des revenus de pension pour les retraités.ess

Résultats remontés fin mars 2021

Durée totale	Inflation sur la période	Évolutions sur la période				Variation du pouvoir d'achat	
		BRUT	CSG CRDS CASA	Mutuelle	NET	Sur la période	Moyenne annuelle
19 ans	+ 29,1 %	+ 21 %	+ 64 %	+ 130 %	+ 15 %	- 10,92 %	- 0,61 %
16 ans	+ 21,5 %	+ 17,67 %	+ 60,01 %	+ 72,55 %	+ 13,49 %	- 6,59 %	- 0,40 %
13,75 ans	+ 16,9 %	+ 11,77 %	+ 43,25 %	+ 81,55 %	+ 7,04 %	- 8,43 %	- 0,64 %
12,58 ans	+ 14,3 %	+ 9,60 %	+ 40 %	+ 78 %	+ 5 %	- 8,13 %	- 0,67 %
11,25 ans	+ 12,4 %	+ 8,50 %	+ 39 %	+ 75 %	+ 3,9 %	- 7,56 %	- 0,70 %
11 ans	+ 12,4 %	+ 8,59 %	+ 39,18 %	+ 76,35 %	+ 4,01 %	- 7,46 %	- 0,70 %
10,75 ans	+ 11,9 %	+ 7,6 %	+ 37,93 %	+ 0,07 % (Enfant au début)	+ 5,57 %	- 5,65 %	- 0,54 %
10,66 ans	+ 11,8 %	+ 7,6 %	+ 37,9 %	+ 32,1 %	+ 4,35 %	- 6,66 %	- 0,64 %
10,17 ans	+ 11 %	+ 7,6 %	+ 37,9 %	+ 51,4 %	+ 3,6 %	- 6,66 %	- 0,67%
10 ans	+ 11,6 %	+ 8,2 %	+ 38,6 %	+ 49,8 %	+ 4,18 %	- 6,66 %	- 0,69 %
10 ans	+ 11,6 %	+ 9,02 %	+ 39,73 %	+ 49,82 %	+ 5,06 %	- 5,87 %	- 0,60 %
10 ans	+ 10,7 %	+ 5,71 %	- 11,30 % (erreur de déclaration ?)	+ 37,41 %	+ 6,84 %	- 3,49 %	- 0,35 %
9,83 ans	+ 11,5 %	+ 8,6 %	+ 39,9 %	+ 50,8 %	+ 4,5 %	- 6,27 %	- 0,66 %
9,75 ans	+ 4,3 %	+ 1,8 %	+ 1,25 %	+ 13 %	- 0,7 %	- 4,79 %	- 1,30 %
9,325 ans	+ 3,8 %	+ 1,42 %	+ 24,72 %	+ 6,07 %	- 0,68 %	- 4,31 %	- 1,35 %
9,275 ans	+ 3,8 %	+ 1,40 %	+ 24,70 %	+ 12,22 %	- 1,03 %	- 4,65 %	- 1,71 %
9,225 ans	+ 2,1 %	+ 1,03 %	+ 1,03 %	+ 28,57 %	- 0,92 %	- 2,96 %	- 1,32 %
9,1 an	+ 0,6 %	+ 0,39 %	- 18,3 % (inexpliqué)	+ 4,2 %	+ 5,1 %	+ 4,47 %	+ 4,47 %
9,1 an ? (mois de départ non précisé)	+ 0,6 %	+ 0,40 %	+ 0,40 %	+ 1,98 %	+ 0,31 %	- 0,29 %	- 0,29 %
9,025 an	+ 0,2 %	+ 0,40 %	+ 0,40 %	+ 1,57 %	+ 0,34 %	+ 1,39 %	+ 5,67 %